

AVIS

(Pour simplifier la correspondance)

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux **ANNALLES**, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire). est :

- 1o De 50 cents pour les Messes Basses ;
- 2o De \$3.00 pour les Grand'Messes.

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE — 1

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1o Une lampe pour un jour : 5 cents.
- 2o Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
- 3o Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
- 4o Une lampe pour un mois : \$1.10.
- 5o Une lampe pour un an : \$12.00.

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.